

Session ordinaire  
du 22 août 1954.

Le vingt deux août mil neuf cent cinquante quatre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bombiers, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Allary, Maire.

Présents: M<sup>rs</sup> Allary, Ferret, Campot, Mazière, Tiollet, Chaumier, Papile, Fichou.

Absents: M<sup>rs</sup> Philippeau, Laure, Bauchot.

Bureau de Bienfaisance -

Présent: M<sup>r</sup> Borderon.

A.M.G. Madame Yvonne Martinet, atteinte de dialézie et de ce fait, étant soumise à un traitement long et coûteux, demande le bénéfice de l'A.M.G. Elle est admise à l'unanimité.

Monsieur Philippeau Emile demande le bénéfice de l'A.M.G. pour l'aider à payer les frais de séjour de son enfant, Duain, au centre Médico-pédagogique de La Couronne. Il s'engage à verser 200 francs par jour. Sa demande est admise à l'unanimité.

Mademoiselle Doucet Delphine pour ses frais de séjour à la maternité, demande l'A.M.G. Elle est admise à l'unanimité.

Monsieur Petit Julien a dû être transporté d'urgence à l'Hôpital d'Angoulême, pour affection pulmonaire. Son admission à l'A.M.G. est prononcée à l'unanimité.

Gardiennage de l'église.

Monsieur Martin ayant déclaré ne plus pouvoir assurer les fonctions de gardien de l'église, le Conseil Municipal à l'unanimité, nomme à cet emploi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1954, Monsieur l'Abbé Tompuyrine, curé de La Rochebrancourt, desservant Bombiers. Le traitement alloué pour le gardiennage de l'église est de 2000 francs par an.

Fait et délibéré en Maire le jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

Allary

Ferret

Campot

Mazière

Tiollet

Chaumier

Papile

Fichou

Approuvé le  
28.10.54.